



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »



## LETTRE MENSUELLE - MARS 2012.

Des victimes d'injustices venues se confier à l'APRODH pour obtenir de l'aide, en attente d'être reçues par les Conseillers au siège de l'Organisation.

### 1. Introduction

Dans notre lettre précédente, nous nous sommes arrêtés sur la violation des droits de la personne humaine par atteintes à la vie, le viol et la torture. C'est à l'ampleur de ces trois phénomènes que nous pouvons jauger l'état de paix et de la sécurité des citoyens.

De par ces indices des graves violations des droits humains auxquels s'ajoute l'impunité des auteurs, nous constatons malheureusement que la situation est loin de s'améliorer.

Aussi avons-nous choisi d'afficher les données recueillies au mois de Mars 2012 dans les provinces, d'interpeller une fois de plus à l'occasion de la présente lettre, la conscience des instances publiques habilitées et de tout un chacun, afin que le culte de la dignité humaine et les valeurs morales soient remis à l'honneur.

### 2. Des atteintes au droit a la vie.

Le mois de Mars 2012 a connu une flambée de violence par rapport au mois précédent : les pertes en vies humaines ont augmenté suite aux exécutions extrajudiciaires, aux assassinats sélectifs ou des meurtres pour mobiles divers (politiques, actes de banditisme, litiges fonciers, mésentente au sein de couples, règlements de compte, viol suivi de meurtre...)

Si parmi les présumés auteurs, les civils sont prépondérants (52%), les « Imbonerakure » (Jeunesse affiliée au Parti au pouvoir) sont cités comme ayant pris une part active dans la violation du droit inaliénable qu'est le droit à la vie. La synthèse de nos rapports fait état de 52 personnes tuées et 87 blessées pour le seul mois de Mars. En voici le détail:

Bubanza (6tués-4blessés);Bujumbura Mairie (3 tués-2blessés); Bujumbura Rural (2 tués); Bururi (6 tués-7 blessés); Cankuzo (2tués-1blessé); Cibitoke (2 tués- 6 blessés ); Kayanza (5tués-3blessés); Kirundo (4 tués-7blessés); Makamba (5 tués-18 blessés); Muramvya (1tué-1blessé); Muyinga (1tué-2blessés); Mwaro (2 tués-20 blessés); Ngozi (1tué-8 blessés); Rutana (2tués-1blessé); Ruyigi (10tués-7blessés).

### 3. Des violences sexuelles et de la torture

Malgré la sensibilisation et les sanctions infligées aux auteurs, **la violence sexuelle** en général et **le viol** en particulier, restent une triste réalité dans notre pays. Les cas de viol, même s'ils ont diminué par rapport au mois précédent (53 cas au mois de Février contre 29 cas au mois de Mars) montrent que les intervenants dans la lutte contre ce phénomène ont encore du pain sur la planche.

Plus graves sont les cas où le viol est soldé par un assassinat : cas de NININHAZWE Alice, orpheline de 23 ans, agent du Centre Jeunes de Rusengo, morte étranglée après avoir été violée le 15 mars 2012 par 3 jeunes garçons.

Les présumés auteurs ont été appréhendés et leur dossier est en cours d'instruction au Parquet de Ruyigi. L'APRODH suit de près le dossier auprès des instances judiciaires de la juridiction.



## Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »

L'expertise médicale permettra de compléter le dossier judiciaire du policier du Poste de Police de Sécurité Intérieure de la Commune Kabarore, responsable de la torture de NSABIMANA Evariste, 25 ans, le 18 mars 2012. Le policier a été arrêté, l'APRODH s'est occupé des soins de la victime et suit de près le dossier en justice.

Concernant **la torture**, nous constatons qu'il y a encore des cas isolés dans certaines provinces mais la comptabilité de tous ces cas nous donne un chiffre alarmant du moment que nous considérons cette pratique comme déjà abolie dans notre pays. Au total, nous avons enregistré 12 cas de torture alors qu'au mois de Février dernier, il y avait 10 cas. C'est dire donc que cette pratique fait encore timidement irruption.

De façon détaillée, voici comment se présente ces 2 phénomènes dans les 17 provinces du pays :

Bubanza (6 violées - 1 torturé) ; Cibitoke (3 violées - 3 torturés) ; Bujumbura Mairie (1 violée) ; Mwaro (2 viols-1 torturé) ; Muramoya (1 violé) ; Bururi (5 violées) ; Makamba (1 torturé) ; Kayanza (3 violées-1torture) ; Kirundo (1 violée) ; Cankuzo (2 violées) ; Gitega (4 violées - 3 torturés) ; Ruyigi (1 violée -2 torturés).

En ce qui est du suivi des dossiers de viol, l'APRODH a enregistré, à la prison centrale de GITEGA, 106 condamnés pour viol à des peines variant entre 5 et 20 ans de servitude pénale; 65 prévenus de viol depuis le début de l'année 2012 (17 dossiers en délibéré, 34 en phase juridictionnelle et 14 sous ordonnance de mise en liberté provisoire).



#### 4. De l'écoute, de l'assistance juridique, psychologique et de l'orientation.

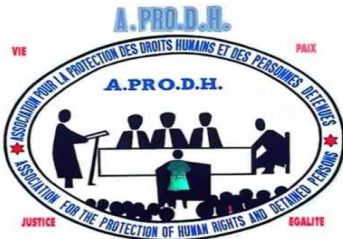
Chaque mois, l'APRODH reçoit, non seulement à son siège, mais surtout par le biais de ses observateurs disséminés dans les communes et provinces du Burundi, des centaines de citoyens venus demander secours, assistance ou conseils dans des situations diverses, telles les conflits fonciers, les violences domestiques, des dossiers judiciaires bloqués ou qui n'avancent pas, des membres de famille arrêtés arbitrairement, des enlèvements, cas de viols, demande d'avocats de la défense, suivi des dossiers avant, pendant et après le jugement... ; bref, l'APRODH accueille au quotidien des victimes de diverses violations des droits humains qui sont assoiffées de justice et auxquelles elle offre un service d'écoute et d'orientation ainsi qu'une assistance psychologique et juridique.

Les observateurs de l'APRODH sont régulièrement formés ou recyclés sur la méthodologie adéquate à ce genre d'assistance.

#### 5. Conclusion

Face aux situations marginales constatées ici et là, l'APRODH s'est résolue de gagner le pari d'être présente dans tous les coins du pays où se passent les violations des droits humains, d'assister les victimes de la manière appropriée, et de dénoncer les exactions commises sans désespérer.

Cela fait partie de ses missions et le soutien moral des partenaires et de la population bénéficiaire des interventions de l'Organisation commence à se manifester. Ensemble, nous réussirons à construire une société où la **Vie**, la **Paix**, la **Justice** et l'**Egalité** pour tous sont vérité et non de simples slogans.



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »